

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DJS 151** Subvention (4 000 euros) à l'association Korhom (19<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose une subvention à l'association Korhom ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Korhom (47682/2016\_00441) domiciliée 156, rue d'Aubervilliers (19<sup>ème</sup>), pour son projet « Programme Jeunes Citoyens ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 42211, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**